

Pièce J : Classement/déclassement de voiries

**RD 914 – RN 314 - REQUALIFICATION
URBAINE DU BOULEVARD DE LA
DEFENSE ET DE LA RUE FELIX EBOUE
ENTRE L'AVENUE ARAGO A
NANTERRE ET LE BOULEVARD
CIRCULAIRE A PUTEAUX**

I. Sommaire

PIECE J : CLASSEMENT/DECLASSEMENT DE VOIRIES.....	1
I. SOMMAIRE.....	3
II. OBJET ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE.....	5
III. DOMANIALITE DES VOIES.....	7
1 ETAT ACTUEL.....	8
2 ETAT FUTUR.....	10

II. Objet et déroulement de la procédure

La procédure de classement/déclassement des voies est réalisée conformément aux articles L123-3 (voirie nationale), L131-4 (voirie départementale), L141- 3 (voiries communale) et R131-3 à R131-8 du Code de la voirie routière et en concertation avec les collectivités locales concernées.

Les classements/déclassements sont validés par délibération des assemblées délibérantes du Conseil départemental et des conseillers municipaux des communes concernées. La procédure s'achève par la signature d'un procès-verbal par les collectivités concernées.

Cette délibération intervient après enquête publique relative à la DUP.

Dans le cas d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), l'enquête préalable à la DUP porte également sur le classement/déclassement de la voirie communale (Article L141-3 du code de la voirie routière).

III. Domanialité des voies

1 ETAT ACTUEL

Le réseau national est constitué par la RN 314 depuis le boulevard Circulaire à Puteaux, jusqu'à l'entrée de la bretelle de l'A 14 en direction de la RD 914 ; la limite entre RN 314 et RD 914 est au niveau du musoir entre la bretelle vers A 14 et la RN 314/RD 914

Le réseau départemental est constitué par la RD 914, la RD 131 et la RD 23.

Les autres voiries locales à proximité sont des voiries communales.

Ci-dessous, une carte présente le classement actuel des voiries de la zone d'étude.

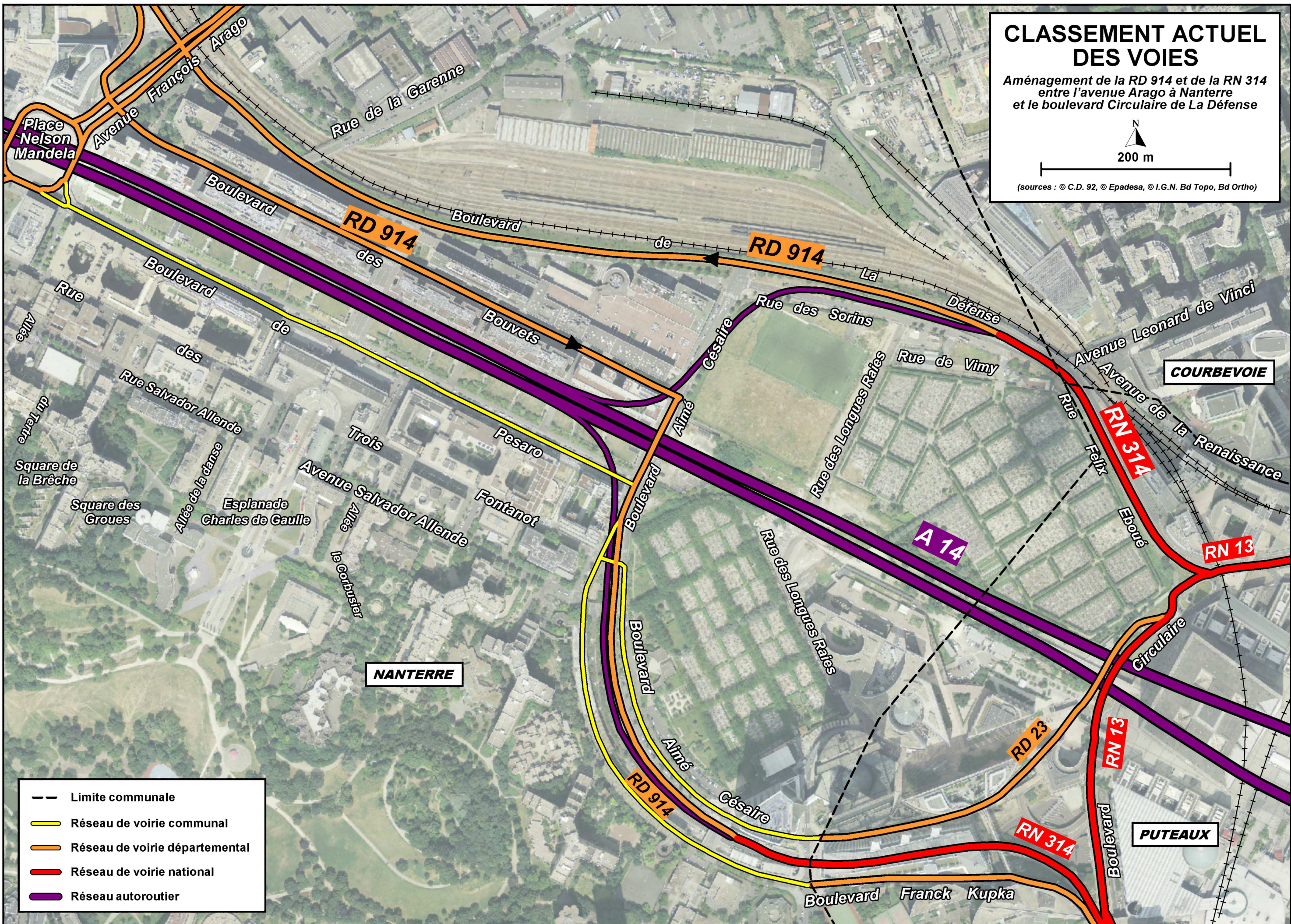
CLASSEMENT ACTUEL DES VOIES

Aménagement de la RD 914 et de la RN 314 entre l'avenue Arago à Nanterre et le boulevard Circulaire de La Défense



200 m

(sources : © C.D. 92, © Epadesa, © I.G.N. Bd Topo, Bd Ortho)



- Limite communale
- Réseau de voirie communal
- Réseau de voirie départemental
- Réseau de voirie national
- Réseau autoroutier

2 ETAT FUTUR

- Le réseau national sera constitué, comme à l'heure actuelle, par la RN 314, dans le sens Est-Ouest, depuis le boulevard Circulaire à Puteaux, jusqu'à l'entrée de la bretelle de l'A 14 en direction de la RD 914 (musoir de la bretelle d'accès à l'A14) ;
- Le réseau départemental sera constitué par la RD 914, dans le sens Ouest-Est, depuis le carrefour François Arago à Nanterre jusqu'à l'entrée de la bretelle de l'A 14 en direction de la RN 314 ;
- Le réseau de voiries communales sera constitué par le boulevard des Bouvets puis son prolongement via l'ex-RD 914 au sud jusqu'à l'entrée de la bretelle de l'A 14, le boulevard Aimé Césaire et la rue de Vimy.

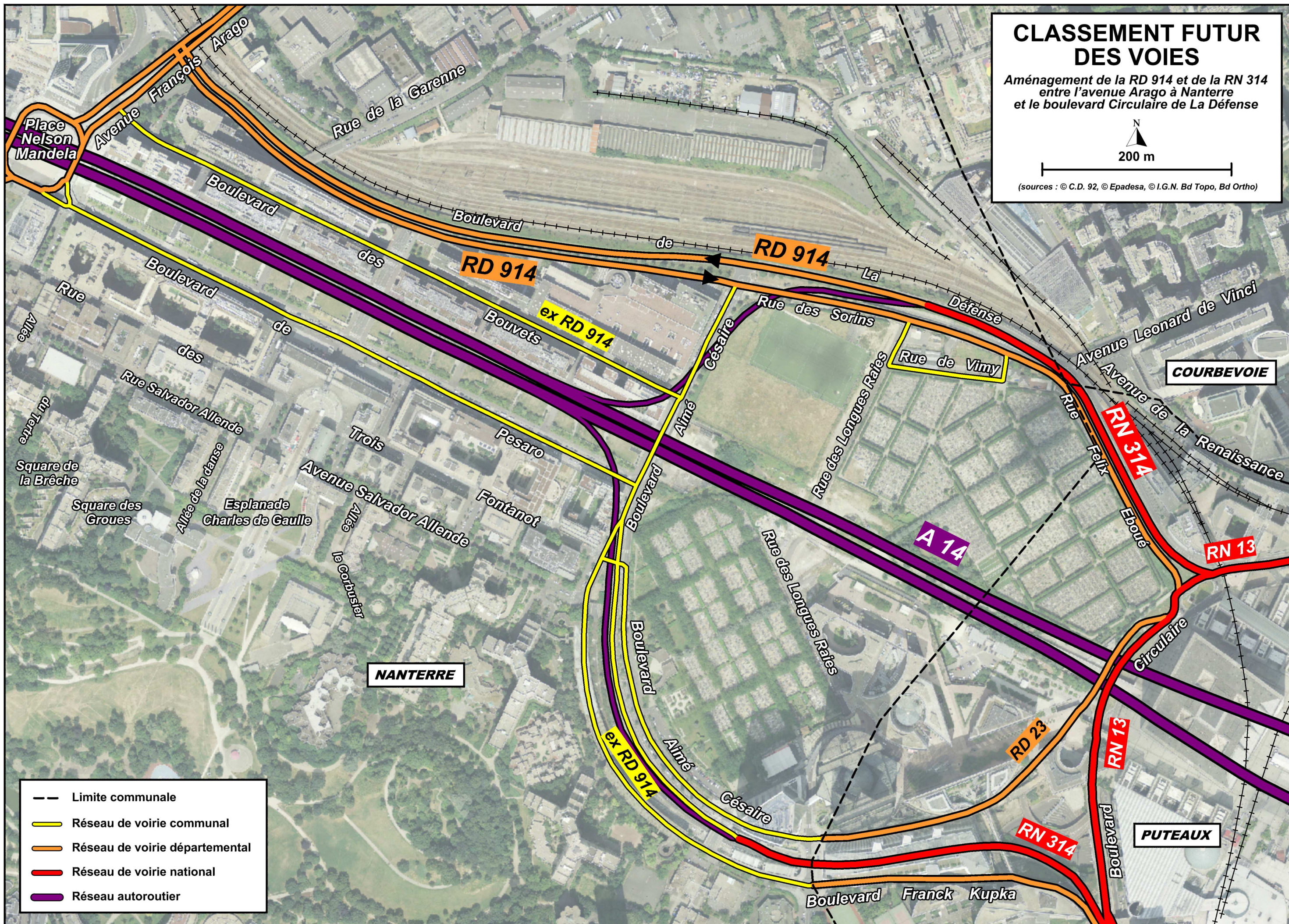
Ci-dessous, une carte présente le classement futur des voiries de la zone d'étude.

CLASSEMENT FUTUR DES VOIES

Aménagement de la RD 914 et de la RN 314 entre l'avenue Arago à Nanterre et le boulevard Circulaire de La Défense



(sources : © C.D. 92, © Epadesa, © I.G.N. Bd Topo, Bd Ortho)



- Limite communale
- Réseau de voirie communal
- Réseau de voirie départemental
- Réseau de voirie national
- Réseau autoroutier